



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

43^e LÉGISLATURE, 2^e SESSION

Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 033

Le mardi 11 mai 2021



Président : M. Sean Casey

Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées

Le mardi 11 mai 2021

• (1550)

[Traduction]

Le président (M. Sean Casey (Charlottetown, Lib.)): Bienvenue à la 33^e séance du Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées de la Chambre des communes.

La séance d'aujourd'hui est hybride, conformément à l'ordre de la Chambre du 25 janvier 2021. Les délibérations seront diffusées sur le site Web de la Chambre des communes, et sachez que seule la personne qui a la parole sera visible à l'écran, et non l'ensemble du Comité.

Aujourd'hui, nous allons entendre une séance d'information présentée par la récipiendaire de la Bourse de recherches 2014 de la flamme du centenaire. Le Comité accorde la Bourse de recherches de la flamme du centenaire à un Canadien handicapé afin de lui permettre de mener des recherches et de préparer un rapport sur les contributions d'une ou plusieurs personnes handicapées à la vie publique du Canada ou aux activités du Parlement. Cette bourse est décernée conformément à la Loi sur la bourse de recherches de la flamme du centenaire.

Je suis très heureux d'accueillir Selma Kouidri, la récipiendaire de la bourse de recherches 2014, afin d'amorcer notre discussion par une déclaration préliminaire de cinq minutes, qui sera suivie d'une série de questions.

Pour vous éclairer, madame Kouidri, je voudrais formuler quelques commentaires supplémentaires, même si vous êtes probablement déjà au courant de notre façon de faire les choses. Premièrement, je précise que des services d'interprétation sont offerts dans le cadre de la vidéoconférence. Au bas de votre écran, vous pouvez sélectionner l'un des canaux suivants: « parquet », « anglais » ou « français ». Lorsque vous prenez la parole, veuillez parler lentement et clairement, et lorsque vous ne vous exprimez pas, veuillez mettre votre microphone en sourdine.

Cela dit, soyez la bienvenue à la séance du Comité. C'est un plaisir de vous avoir parmi nous. Vous avez la parole pendant cinq minutes.

Mme Selma Kouidri (à titre personnel): Merci beaucoup.

[Français]

Bonjour à tous.

Je vous remercie, honorables membres du Comité, de me recevoir aujourd'hui.

Je ferai ma présentation en français, puisque c'est ma première langue. En fait, ma première langue est l'arabe, mais la deuxième langue que je maîtrise est le français. Je pourrai cependant passer

du français à l'anglais de temps à autre. Je m'excuse à l'avance auprès des interprètes, au cas où je dérogerais des notes que j'ai déjà remises en vue de cette présentation.

Je remercie encore les honorables membres du Comité qui me permettent aujourd'hui de présenter le fruit du travail que j'ai réalisé dans le cadre de la Bourse de recherches de la flamme du centenaire, que j'ai reçue en 2014. C'était un honneur pour moi de recevoir cette bourse et cette reconnaissance de la part du Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées, sur la base de mon travail personnel et du travail que je voulais accomplir pour Mme Maria Barile. Cette bourse m'a permis de présenter le parcours inédit et exceptionnel de cette dernière, une femme handicapée et immigrante dont le profil correspond au mien, d'une certaine façon. En effet, je suis également une femme handicapée et immigrante, arrivée au Canada depuis 1996.

Je voudrais revenir brièvement sur le rapport qui vous a été envoyé, sur le travail de recherche que j'ai accompli. Au tout début, je souhaitais vraiment présenter le parcours atypique de Mme Maria Barile, qui nous a quittés en juillet 2013. Ce départ était prématuré, parce que nous n'avons pas eu le temps de la connaître ni de connaître toute l'ampleur de son travail et de son apport à la société canadienne et surtout québécoise, mais encore davantage ce qu'elle a apporté aux femmes handicapées que je représente.

J'ai rencontré Mme Maria Barile en 2008, lorsque j'ai commencé un mandat à Action des femmes handicapées de Montréal, un organisme qu'elle a cofondé après avoir créé le Réseau d'action des femmes handicapées du Canada. Elle a vraiment été de tous les mouvements depuis les années 1970, je dirais même depuis son arrivée au Canada en 1964. Cette femme d'origine italienne a rejoint son père au Canada avec sa mère et ses deux frères. Cette aînée de famille, arrivée au Québec à l'âge de 11 ans, a très vite saisi l'ampleur du travail qu'elle devait faire sur elle-même et de celui qu'elle devait accomplir pour s'intégrer à sa société d'accueil, puisque, à son arrivée, elle était déjà une enfant malentendante. Elle avait également un autre handicap qui a été décelé par la suite.

Maria Barile a démontré beaucoup de persévérance tout au long de sa vie, et dès l'âge de 11 ans. Elle a travaillé très fort pour poursuivre ses études. Elle était une personne autodidacte. Vous savez peut-être que les personnes handicapées ne pouvaient poursuivre des études que jusqu'à l'âge de 18 ans et qu'elles se faisaient surtout dans des écoles spécialisées, dans les années 1980. Heureusement, ce n'est plus le cas aujourd'hui. Si on le souhaite, on peut aller très loin dans ses études.

Or, Maria Barile vivait dans ce contexte où, à l'âge de 18 ans, on lui a dit qu'elle ne pouvait pas aller plus loin dans ses études. Elle n'avait même pas de diplôme d'études secondaires. Elle n'avait accès qu'à l'apprentissage de l'anglais et du français, en plus de sa langue maternelle, qui était l'italien.

Mme Barile a travaillé très fort pour terminer ses études secondaires, de même que ses études collégiales, qu'elle a faites par correspondance. Cela démontre la persévérance et la détermination de cette femme. Ma rencontre avec elle a donc vraiment fait resurgir le fait qu'il y a des possibilités au Québec, au Canada et même ailleurs pour une personne handicapée, pour une femme handicapée. Pour elle, il n'y avait pas de limites. Elle se disait que, si on veut vraiment se réaliser, il y a des possibilités. Il faut prendre sa place.

Nous devons aussi savoir que Maria Barile a travaillé fort pour surmonter des obstacles et faire éclater des plafonds de verre. Je le répète, les plafonds de verre ne se trouvent pas que dans un milieu particulier. En tant que femmes handicapées, nous retrouvons ces plafonds de verre partout sur notre chemin lorsque nous voulons nous réaliser en tant que personnes.

• (1555)

Ce travail de recherche m'a permis de faire cette introspection. Il m'a aussi permis de voir non seulement le travail intellectuel et l'implication professionnelle de Maria Barile, mais aussi son implication en tant que personne, en tant que chef de file, en tant que modèle pour les femmes handicapées immigrantes ou toute femme handicapée, et en tant que modèle, surtout, pour les filles et les jeunes filles à venir.

Pour moi, Maria Barile est une femme qui a préparé le chemin, les sentiers, pour toutes les personnes en situation de handicap. Dans le mouvement des personnes handicapées des années 1970 et 1980, elle a été parmi les premières à dénoncer les discriminations et les violences faites aux personnes handicapées, surtout les violences faites aux femmes et aux filles. Jusqu'à son décès prématuré, elle a parlé de violence conjugale et insisté pour qu'on ait plus ce déni envers les personnes handicapées, surtout les femmes qui vivent des situations de violence conjugale et de violence intrafamiliale.

Dans ce contexte, son travail a été de rappeler que la violence est faite à toutes les femmes. Il ne s'agit pas juste d'une femme ou d'une autre, mais de toutes les femmes. Il faut travailler et intervenir collectivement. C'est une problématique sociale et, par conséquent, les solutions doivent aussi être collectives. C'est à nous, en tant que société, d'apporter les ressources et le soutien à ces femmes.

Le rapport que vous avez reçu démontre l'étendue de son implication dans la société et tout le travail qu'elle a accompli. Cette personne, que j'ai rencontrée en 2008, a réalisé tellement de choses. Pour moi, elle a été un agent de changement; moi aussi, j'ai intégré le mouvement féministe avec une approche intersectionnelle. Grâce à Maria Barile, je me suis réalisée comme personne, comme mère, comme citoyenne dans ma société d'accueil, que ce soit le Québec ou le Canada. Grâce au travail de Maria Barile, je voyais qu'il n'y avait plus de limites. Vous savez peut-être que, pour une personne immigrante qui arrive ici, s'intégrer dans sa société d'accueil pose des défis. Quand on a une incapacité ou un handicap, ils deviennent encore plus importants.

Les personnes comme Maria Barile, qui ont déjà défriché un petit peu le sentier, nous ont ainsi donné cette possibilité de trouver notre place et de nous dire: « Moi, je ne me limite pas. Ce n'est pas parce que j'ai une incapacité que je vais rester à l'écart. J'ai quelque chose à apporter à cette société d'accueil en tant que citoyenne. Je peux apporter des changements et je peux en faire bénéficier d'autres personnes et d'autres femmes en situation de handicap. »

J'ai cherché des témoignages avec acharnement, témoignages qui proviennent surtout de membres de sa famille, de collègues et de personnes qui l'ont côtoyée. Maria Barile a travaillé. Elle a fait des études universitaires et elle a été parmi les premières à aller très loin dans les études universitaires. C'était une professionnelle, une travailleuse sociale qui n'a, malheureusement, jamais réussi à travailler dans son domaine parce que les obstacles étaient là, la discrimination liée à l'incapacité était là.

Elle disait à la blague qu'elle avait fait des heures et des heures de travail social, mais dans sa cuisine. Les femmes étaient nombreuses à appeler Maria, à aller chez elle pour être soutenues. Avec Action des femmes handicapées de Montréal, un organisme d'aide qu'elle avait fondé, c'était l'ouverture, c'était l'inclusion. Toutes les femmes de la diversité étaient présentes, quels que soient leur handicap, leur origine ethnoculturelle, leur orientation sexuelle. Ces femmes avaient accès à un espace sécuritaire. Maria Barile a été parmi les premières à mettre en place des espaces sécuritaires pour permettre aux femmes de se définir et de se réaliser.

Tout ce travail, je voulais le partager avec d'autres personnes. Je voulais qu'on sache que l'histoire des personnes handicapées a été écrite par beaucoup de personnes, surtout par des femmes qui ont été présentes dans le mouvement. On a tendance à oublier l'apport de ce travail social, de cette action sociale qui a été faite par ces femmes-là. J'ai aussi eu ces témoignages grâce à la générosité des membres de la famille qui m'ont ouvert leur porte et qui ont partagé son travail.

Maria a écrit beaucoup d'articles scientifiques. Elle a effectué beaucoup de recherches sur les besoins des personnes handicapées, sur leur adaptation. Elle a été parmi les premières à militer pour l'accessibilité universelle. Aujourd'hui, nous sommes heureux de voir qu'une loi sur l'accessibilité est en vigueur partout au Canada. On voit déjà des gains.

• (1600)

C'est grâce aux pionnières comme Maria Barile que, à Montréal, par exemple, le transport collectif et le métro sont de plus en plus adaptés aux besoins des personnes handicapées.

Le président: Excusez-moi, madame Kouidri.

Mme Selma Kouidri: Oui.

Le président: Les parlementaires ont hâte de vous poser des questions. Je vous invite donc à terminer votre allocution d'ouverture. Vous aurez l'occasion d'ajouter peu plus de détails en répondant à leurs questions.

Mme Selma Kouidri: J'ai terminé.

Le résultat de toutes les recherches qui ont été faites est présenté dans ce rapport, qui comprend aussi des hyperliens et des témoignages filmés. Comme Mme Barile a travaillé en français, en anglais et en italien, l'information peut être présentée dans ces trois langues.

Je suis prête à entendre vos questions et je pourrai peut-être ajouter certains détails par la suite.

Merci.

Le président: Merci beaucoup, madame Kouidri.

Nous commençons par le premier tour de questions avec les conservateurs.

Madame Dancho, vous avez la parole pour six minutes.

Mme Raquel Dancho (Kildonan—St. Paul, PCC): Merci.

Madame Kouidri, je vous remercie de votre allocution.

Ma première question est la suivante. Je trouve toujours intéressant d'entendre parler d'entrepreneuriat féminin. Pouvez-vous nous parler davantage du cabinet de conseil fondé par Mme Barile, qui s'appelle Éco-Accès?

Mme Selma Kouidri: Oui. Mme Barile a fondé le cabinet de conseil Éco-Accès en vue de réaliser ses objectifs en matière de développement durable, de recyclage et de lutte contre le réchauffement climatique.

Le recyclage, par exemple, n'était pas accessible à toutes les personnes handicapées. Autrement dit, ces dernières pouvaient avoir un bac de recyclage et des outils, mais ils n'étaient pas adaptés pour elles. Tout ce qui se faisait en matière de recyclage était conçu pour les personnes non handicapées. L'entreprise de Mme Barile a donc milité pour que les bacs deviennent plus accessibles aux personnes handicapées et qu'elles aient plus de facilité à les sortir de chez elles.

Elle a aussi produit des matériaux recyclés, comme des sacs qu'elle distribuait. Elle encourageait beaucoup de personnes à utiliser des sacs produits par son entreprise au lieu d'utiliser des sacs en plastique.

Elle a aussi fait beaucoup de consultation auprès des entreprises, ainsi qu'auprès de la Ville de Montréal, pour que les services de recyclage soient mieux adaptés aux personnes handicapées. Elle était spécialiste de l'accessibilité universelle et du design universel.

Elle a été parmi les premières personnes à vraiment promouvoir l'accessibilité et à nous parler beaucoup plus du recyclage. Elle a mis sur pied des groupes de discussion. Elle a fait en sorte que les femmes en situation de handicap participent elles aussi à tout ce qui touche le développement durable et la lutte contre le réchauffement climatique.

• (1605)

Mme Raquel Dancho: Merci beaucoup.

Mme Selma Kouidri: J'aimerais ajouter que l'entreprise n'existe plus. Cela est malheureux, mais nous poursuivons le travail qu'elle a commencé. Je pourrai vous en parler davantage par la suite.

Mme Raquel Dancho: Merci.

J'ai vécu à Montréal pendant un certain nombre d'années. Je sais que les services de recyclage y sont excellents. Je ne savais pas que Mme Barile avait contribué à cela. Je trouve donc cela très intéressant.

Ma deuxième question est la suivante. Pouvez-vous parler au Comité de l'héritage durable de Mme Barile auprès de l'organisme Action des femmes handicapées de Montréal?

Mme Selma Kouidri: Action des femmes handicapées de Montréal est une association qu'elle a cofondée en 1986, à la suite de sa participation à la création de DAWN Canada, un organisme pancanadien. Toutes les femmes présentes à la création de DAWN sont reparties dans leurs provinces respectives pour créer, comme elles disaient, des « petits DAWN », des petites associations pour les femmes. Dans les groupes de personnes handicapées et dans les groupes de femmes, il n'y avait rien pour les femmes handicapées. Souvent, on leur disait qu'on était en train de lutter pour les droits des femmes ou des personnes handicapées, par exemple, et qu'on verrait après pour ce qui est de l'intersectionnalité ou de la spécificité de certains groupes, par exemple les femmes en situation de handicap.

Elle a donc créé Action des femmes handicapées de Montréal, et elle a dit: « s'il n'y a pas d'environnement pour nous, nous allons le créer; nous aussi, nous allons travailler ». C'était l'idée de base de DAWN. Action des femmes handicapées de Montréal existe toujours d'ailleurs, depuis 1986.

Elle a travaillé beaucoup sur des problématiques, des défis, par exemple, qui concernaient souvent les femmes, mais aussi les personnes handicapées, parce qu'elle s'impliquait à fond dans les groupes. On parle de santé et de bien-être des femmes, et d'éducation à la sexualité, par exemple. Elle a aussi beaucoup travaillé sur les droits reproductifs et la santé sexuelle, ainsi que sur les violences de tous types faites aux femmes et aux filles handicapées, qu'il s'agisse de violence institutionnelle, conjugale, familiale ou sexuelle.

C'est un héritage. Moi-même, j'ai bénéficié beaucoup de cet héritage et je continue son travail. Je pense à tout le travail qu'elle a fait chez Action des femmes handicapées de Montréal, et même à ses écrits, les recherches qu'elle a faites pour promouvoir la spécificité des femmes handicapées, promouvoir l'apport de ces femmes.

C'était l'une des premières aussi à intervenir auprès du gouvernement du Québec pour que nous soyons incluses dans les discussions sur les plans d'action pour la lutte contre les violences faites aux femmes.

En 1995, le premier plan d'action où on a parlé beaucoup plus de femmes handicapées, c'est grâce au travail de Maria Barile. Les femmes y apparaissaient comme des victimes, mais on apportait aussi certaines mesures, certaines solutions.

Malheureusement, le travail continue; ce n'est pas simple pour toutes les femmes. Je suis heureuse aujourd'hui de dire que tout ce legs, tout ce qu'elle a laissé, nous le portons en tant que femmes. Personnellement, je me sens impliquée.

Nous avons créé, avec des membres de sa famille, l'Institut national pour l'équité, l'égalité et l'inclusion des personnes en situation de handicap, soit l'INEEI-PSH, pour poursuivre son travail, pour lutter contre les violences, quelles qu'elles soient, pour promouvoir l'équité, pour atteindre l'égalité de fait — parce que c'était son dada, l'égalité de fait entre les femmes et les hommes, mais entre toutes les femmes aussi, pour atteindre l'inclusion. Cette inclusion, je l'ai ressentie: elle a créé le premier espace où je voyais que toutes les personnes étaient les bienvenues, sans avoirs, sans jugement, sans rien du tout.

C'est énorme, ce qu'elle a fait pour les femmes handicapées, mais surtout pour les sociétés québécoise et canadienne. Personne ne pourrait vous dire qu'il ne connaît pas Maria Barile, ou qu'il ne sait pas ce qu'elle a fait.

Même pour l'éducation postsecondaire, je peux insister là-dessus, elle a travaillé fort pour que l'éducation soit accessible aussi aux personnes handicapées, surtout aux jeunes filles, aux jeunes hommes, aux jeunes garçons, pour qu'ils puissent aller plus loin.

• (1610)

Le président: Je vous remercie de votre témoignage.

Mme Raquel Dancho: Merci, madame Kouidri.

Le président: Nous continuons avec madame Young, qui a la parole pour six minutes.

[Traduction]

Mme Kate Young (London-Ouest, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je vous remercie, madame Kouidri, du rapport que vous avez produit sur cette femme étonnante qu'est Maria Barile et qui, comme vous l'avez mentionné, est décédée en 2013. C'est très malheureux, car sa vie n'a pas été exempte de combats. Vous en parlez dans votre rapport.

J'ai pensé qu'il serait bon pour le Comité d'entendre parler des difficultés particulières qu'elle a rencontrées lorsqu'elle est arrivée au Canada. Vous pourriez peut-être parler de la terrible attaque qu'elle a subie lorsqu'elle était très jeune et de l'incidence que cela a eue sur sa vie.

[Français]

Mme Selma Kouidri: Comme je le précisais, Maria Barile a affronté beaucoup de défis et subi beaucoup de discrimination. Je peux parler de l'incident grave qui a été le catalyseur de son travail depuis son arrivée au Québec et au Canada.

Dès l'âge de 11 ans, elle a fréquenté une école spécialisée pour les personnes sourdes ou malentendantes, la MacKay School for the Deaf. Déjà à cette époque, elle subissait de la discrimination, puisqu'on lui disait qu'elle ne pouvait pas aller plus loin dans ses études. C'est ce qu'elle aurait voulu, mais on lui disait qu'elle ne pouvait pas en apprendre plus que ce qu'elle avait appris. Elle vivait beaucoup de discrimination.

Elle utilisait beaucoup les transports en commun. Elle était en situation de handicap et était aussi malentendante, ce que personne ne savait. Elle essayait de le cacher, car elle avait peur. Elle éprouvait aussi des problèmes de santé; par exemple, elle avait parfois des spasmes neurologiques. On pouvait voir qu'elle avait un handicap.

Elle a subi une attaque dans le métro, qu'elle relate bien dans son carnet de notes personnel, auquel j'ai eu accès. Son frère m'a permis de le lire. Elle y raconte cette attaque qu'elle a subie et relate à quel point elle s'est sentie vulnérable. Deux personnes l'ont accostée dans un endroit sombre du métro. Tout ce qui l'inquiétait, c'était qu'elle avait un travail de recherche à remettre. Elle n'a même pas pensé à sa sécurité et à sa santé. Tout ce qui l'a inquiétée, c'est qu'elle ne savait pas comment elle ferait pour remettre ses travaux. Elle se faisait attaquer et elle a perdu sa sacoche. C'est ce qui l'inquiétait.

Quand elle a demandé de l'aide, personne dans le métro ne l'a soutenue ni aidée sur le coup. Quand elle s'est retrouvée au poste de police, aucune mesure d'adaptation n'était disponible. Elle avait des difficultés d'élocution à cause de son handicap, et, souvent, on ne croyait pas ce qu'elle disait. Quand elle a parlé de son attaque, on en a en quelque sorte diminué l'importance. On a pensé qu'elle l'avait inventée, alors que c'était bel et bien arrivé. Elle relate dans son carnet qu'elle se sentait seule et que personne n'était là pour la soutenir alors qu'elle portait plainte. Il a fallu travailler fort pour que les policiers croient à sa plainte, pour qu'ils aillent un peu plus loin. Finalement, rien n'a été fait.

Elle insistait sur le fait qu'une victime pouvait se retrouver seule dans un tel moment où on ne la croyait pas. Une victime démunie vivait un traumatisme, mais personne n'était là pour la soutenir. Au poste de police, il n'y avait pas des mesures d'adaptation permettant de la soutenir. Cette personne qui venait de vivre un traumatisme et qui vivait avec un handicap n'entendait rien de ce qui se passait. Elle ne comprenait pas ce qui se passait autour d'elle et ne recevait aucun soutien de la part des policiers et des intervenants. À un moment donné, c'étaient juste les membres de sa famille.

C'est un traumatisme qu'elle a gardé toute sa vie et qui était à la base de son travail pour soutenir toutes les survivantes de violence, quelles qu'elles soient. Pour elle, son intervention la plus importante visait à avoir quelqu'un à ses côtés pour être soutenu lorsqu'on dépose une plainte et par la suite, afin de lutter contre la violence.

• (1615)

[Traduction]

Mme Kate Young: Merci beaucoup.

Vous dites dans votre rapport qu'elle s'est sentie « invisible ». Je peux vraiment le ressentir en lisant les mots que vous avez écrits. Je me demande ce qu'elle penserait aujourd'hui. Si elle était ici aujourd'hui et si elle pouvait s'entretenir avec notre comité, que dirait-elle?

Les choses ont changé, pour le mieux dans de nombreux cas, mais les personnes handicapées, et surtout les femmes handicapées, ont encore vraiment des obstacles à surmonter. La Loi canadienne sur l'accessibilité nous fait avancer dans la bonne direction.

Pensez-vous qu'elle dirait que nous avançons dans la bonne direction?

[Français]

Mme Selma Kouidri: Je suis sûre et certaine qu'elle dirait qu'il y a eu beaucoup d'amélioration. Elle aurait été heureuse de voir ce qui se passe.

D'ailleurs, j'ai écrit un article là-dessus il y a deux ans pour parler de l'évolution de la situation. Je peux vous dire que peu de choses ont changé. Il y a eu des changements très positifs et nous avons été heureux de constater que des consultations avaient été menées dans le cadre du projet de loi. Toutefois, certains points n'ont pas été pris en considération.

On travaille toutefois en ce sens en faisant preuve d'ouverture et d'écoute.

La violence faite aux femmes en situation de handicap, par exemple, n'est toujours pas une priorité. Les services de soutien pour les victimes de violence ne sont pas inclus dans ce projet de loi, d'autant plus que la législation provinciale aura plus de poids que la législation fédérale. Quand on entre dans les compétences provinciales, le projet de loi a moins de portée. Cela dit, nous considérons qu'il s'agit d'un outil, et c'est quelque chose de très important pour nous.

Maria Barile serait heureuse de tous les changements qui sont en train de s'opérer, mais il en reste beaucoup plus à faire.

Le président: Merci.

[Traduction]

Merci, madame Young.

Mme Kate Young: Merci.

[Français]

Le président: Madame Chabot, vous avez maintenant la parole pour six minutes.

Mme Louise Chabot (Thérèse-De Blainville, BQ): Merci, monsieur le président.

Madame Koudri, c'est un privilège de pouvoir vous accueillir et vous remercier de ce travail qui nous a fait découvrir une grande femme qui a dû se battre malgré ses handicaps.

On sait que les femmes handicapées vivent une sorte de double discrimination au sein de la société. Votre rapport illustre les obstacles qu'elle a rencontrés, mais surtout les luttes qu'elle voulait mener pour changer les choses. Je vous remercie énormément de nous faire part de cela et d'avoir pris tout ce temps pour nous la faire connaître. Comme vous le dites, elle est partie trop tôt pour continuer la lutte.

Je souhaitais poser la même question que Mme Young. Si Mme Barile était ici aujourd'hui, que nous dirait-elle? Je pense qu'au sein de l'association que vous dirigez, vous poursuivez sa lutte et j'imagine qu'elle inspire beaucoup de militantes.

Vous avez parlé d'égalité de fait. Sur le plan de l'égalité des droits, il y a eu de grandes avancées, mais, sur le plan de l'égalité de fait, je pense qu'il en reste beaucoup à faire.

Quelles sont les perspectives que Mme Barile nous laisse et sur lesquelles nous pouvons travailler?

Mme Selma Koudri: L'approche qu'elle a toujours mise de l'avant est celle du cadre de l'analyse intersectionnelle dans une optique féministe. Il était très important pour elle de comprendre les réalités de chacun et d'accepter la personne dans son entièreté. Selon elle, il revient à la personne de s'identifier et de faire comprendre ses habitudes et ses besoins. Ce n'est pas à nous de décider ce qui est le mieux pour elle.

Mme Barile a effectivement travaillé au dossier de l'égalité de fait, parce que, à l'époque, elle collaborait déjà avec toutes les personnes présentes et toutes les organisations qui l'interpellaient, qu'il s'agisse de personnes handicapées ou d'organisations de femmes. Même si elle n'y voyait pas sa place, elle s'adressait à ces organisations afin de les sensibiliser à la réalité des femmes handicapées.

Mme Barile a demandé à la Fédération des femmes du Québec où étaient les femmes handicapées et comment la Fédération pouvait travailler sans les inclure, surtout lorsqu'elle a commencé à

s'impliquer dans la Marche mondiale des femmes, née à la suite de la marche Du pain et des roses. Elle a été l'une des femmes qui ont travaillé très fort pour que cette marche soit accessible. Cependant, on lui répondait qu'on allait d'abord se battre pour les droits des femmes et qu'ensuite, on verrait. Donc, elle voyait que les femmes handicapées étaient toujours à la lisière de la société.

Or, elle a dit ne pas partager l'avis de la Fédération, mais vouloir continuer de collaborer avec l'organisme, car elle voulait que les femmes handicapées soient incluses dans ses démarches. Elle voulait que toutes les revendications soient aussi portées par les femmes handicapées. Elle disait qu'on ne pouvait pas parler au nom des femmes et en oublier certaines. Les groupes étant diversifiés, il était important de tous les inclure. J'ai moi-même beaucoup adhéré à cette approche, que Mme Barile a également fait comprendre aux groupes de personnes handicapées.

On voit que la parité n'a jamais été très forte dans ces groupes. Même aujourd'hui, elle ne l'est pas vraiment. Cependant, nous travaillons fort, tout comme elle l'a fait, pour participer aux tables décisionnelles et aux groupes afin de parler d'égalité avec eux. Mme Barile voulait connaître les avis de ces groupes sur la question de l'égalité et savoir ce qui se passait dans ce domaine. Elle leur disait que, dans certains dossiers importants, comme la violence faite aux femmes, c'est en groupe que l'on pourrait réaliser des avancées. Ce n'est pas toutes seules que les femmes doivent porter ce dossier. Elle a donc assuré des liens avec de nombreux groupes et je pense que cela l'a épuisée, car cela n'a pas été facile pour elle d'être entendue par tous les groupes.

De plus, elle a été l'une des premières femmes à dénoncer l'inégalité des politiques. Au Québec, elle a travaillé fort pour faire adopter des politiques qui réservent une place égale aux personnes handicapées. Elle voulait savoir quelle place occupaient les femmes dans les rapports.

Aujourd'hui, les rapports de l'Office des personnes handicapées du Québec, souvent interpellé, comprennent une analyse différenciée selon le sexe, ou ADS, mais rien de plus. Or, les femmes ne forment pas un seul groupe homogène; il existe des groupes de femmes diversifiés. Il est important de savoir à quelles femmes nous avons affaire. Voilà le travail que Mme Barile a accompli et que nous poursuivons.

Je fais partie des gens qui poursuivent son travail. Je travaille aussi avec des collaborateurs qui connaissaient Mme Barile à l'époque et qui n'étaient pas très d'accord avec son approche, mais qui le sont aujourd'hui. Je pense notamment au Dr Patrick Fougeyrollas, anthropologue et sommité dans le milieu des personnes handicapées, connu surtout pour le développement du modèle de processus de production du handicap. Maintenant, il travaille fort pour que l'égalité de fait soit présente, même dans le travail de recherche, en vue de l'avancement de toutes les personnes en situation de handicap.

Aujourd'hui, je pense que Mme Barile serait fière du travail que l'on fait. Elle serait aussi fière d'être parmi nous et de vous parler. Elle aurait certainement été très honorée de présenter tout le travail qu'elle a fait ainsi que les femmes pour qui elle a été un modèle, qui ont été ses partisans et qui poursuivent son travail.

● (1620)

Le président: Merci, madame Chabot.

[Traduction]

La prochaine intervenante est Mme Gazan, qui prendra la parole pendant six minutes.

Mme Leah Gazan (Winnipeg-Centre, NPD): Merci monsieur le président.

Madame Kouidri, je tiens tout d'abord à vous féliciter de vos recherches, et aussi d'avoir obtenu la bourse de recherches. Vous avez beaucoup parlé, certes, de l'intersectionnalité et de l'incidence d'être non seulement une personne handicapée, mais aussi une femme qui a immigré au Canada, ainsi que du fait que cela a rendu les choses beaucoup plus difficiles.

J'ai souvent parlé de l'intersectionnalité et de son incidence sur la vie des gens. Nous savons, par exemple, que 70 % des personnes handicapées vivent dans la pauvreté. Je l'ai mentionné à maintes reprises. En fait, ce chiffre est encore plus élevé lorsque l'on étudie les taux de pauvreté au sein des communautés noires, autochtones et de personnes de couleur.

Je me demande si vous pourriez parler de l'intersectionnalité et si vous pourriez formuler quelques observations sur les recherches que vous avez menées au sujet de votre mentor.

• (1625)

[Français]

Mme Selma Kouidri: Merci.

Vous avez mentionné le taux de pauvreté très élevé chez les personnes handicapées, qui augmente de plus en plus dans chaque province et partout au Canada. L'accès au marché du travail est toujours limité pour ces personnes, surtout pour les femmes. Il est reconnu que celles-ci affichent le taux de chômage le plus élevé, ou plutôt qu'elles sont celles qui ont le moins accès au marché du travail. De plus, les femmes handicapées ont les revenus les plus faibles au Québec et ailleurs au Canada. C'est donc très alarmant.

C'était le cas dans les années de Maria Barile et ce l'est encore aujourd'hui, malheureusement. Les choses n'ont pas changé. Ce qu'on a vu et vécu pendant la pandémie nous l'a bien démontré. Les personnes qui ont été plus ou moins laissées pour compte sont les personnes handicapées, surtout les femmes, qui ont dû devenir des proches aidantes. Maria a aussi été proche aidante. Elle a pris soin de sa mère toute sa vie et cela n'a jamais été reconnu. La grande majorité des femmes handicapées sont des femmes monoparentales. Ce sont des cheffes de famille et elles n'ont même pas un accès équitable au marché du travail. Elles vivent beaucoup de pauvreté. Certaines ont perdu leur emploi pendant la pandémie. Nous voyons donc les inégalités et les iniquités encore plus dans une crise comme celle que nous vivons depuis 2020.

Donc, le marché du travail est très fermé. Il y a beaucoup de discrimination basée sur le handicap, mais surtout sur le sexe et sur l'origine ethnoculturelle, il ne faut pas se le cacher. Toutes ces discriminations s'entrecroisent, donc il est plus difficile pour une personne en situation de handicap d'avoir une vie digne, surtout pour une femme. Le taux est donc toujours très élevé à ce jour. Les femmes continuent à être les moins bien payées et les plus pauvres dans la société canadienne et, surtout, québécoise. Nous sommes confrontées à beaucoup de difficultés nous-mêmes.

Les femmes handicapées sont les plus diplômées dans le milieu des personnes handicapées. Leur taux de diplomation est très élevé, mais aucune ne peut vous dire qu'elle exerce le métier pour lequel

elle a étudié. Chacune va essayer de trouver un emploi qui lui permettra de payer ses factures. Souvent, elles se tournent vers le travail autonome et l'entrepreneuriat, même si elles ont très peur de cela.

D'ailleurs, Maria avait beaucoup encouragé l'entrepreneuriat féminin, parce que ce sont des femmes qui n'ont pas accès au marché du travail ordinaire. Il faut donc créer des occasions d'emploi, et l'aide n'est pas souvent présente pour ces personnes. Beaucoup de femmes, comme moi, se retrouvent à faire du travail autonome pour subvenir à leurs besoins, tout en étant des mères de famille et des soutiens.

La pauvreté n'a donc pas changé pour les femmes. Les taux sont toujours plus alarmants pour elles que pour le reste de la population. Il y a du travail à faire. Je pense que la législation n'agit pas directement. À un moment donné, nous étions d'accord sur les quotas et nous nous disions qu'il était important de les respecter, mais peut-être qu'il faudrait avoir des politiques plus importantes pour que les entreprises embauchent ces personnes, qui ont des choses à apporter. Les gens ont peur d'une personne handicapée. On se dira toujours que peut-être...

[Traduction]

Mme Leah Gazan: Comme il nous reste moins d'une minute, j'ai une dernière question à vous poser.

Je sais que le Canada a signé la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées. Toutefois, je dirais que nous et assurément le gouvernement avons échoué à faire respecter ces normes minimales en matière de droits de la personne.

Qu'en pensez-vous?

[Français]

Le président: Veuillez donner une réponse très brève, s'il vous plaît.

Mme Selma Kouidri: Nous utilisons beaucoup cet outil qu'est la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Le Canada a été interpellé en 2016 et en 2017 par le Comité des droits des personnes handicapées pour qu'il y ait un travail plus important auprès des femmes et des filles en situation de handicap. Il y aura aussi bientôt des consultations pour un contre-rapport qui sera déposé pour voir où en sont les choses.

On a parlé aussi de l'importance d'adopter une approche intersectionnelle pour soutenir les femmes et les filles en situation de handicap qui sont victimes de violence. Rien n'a été fait jusqu'à présent. Toutes les dépenses et les programmes d'aide ne profitent pas aux personnes directement sur le terrain. C'est ce qui nous préoccupe le plus. Nous voudrions savoir comment avoir des projets sociaux pour soutenir ces personnes. Nous nous servons donc beaucoup de cette convention dans le cadre de notre travail.

• (1630)

Le président: Merci.

[Traduction]

Mme Leah Gazan: Merci beaucoup, et félicitations.

Le président: Le prochain intervenant est M. Tochor.

Veuillez prendre la parole pendant cinq minutes.

M. Corey Tochor (Saskatoon—University, PCC): Merci, monsieur le président.

Je vous remercie, madame Kouidri, pour le travail que vous avez accompli et pour avoir partagé la merveilleuse histoire de Maria Barile. Je suis inspiré par sa vie, et je suis sûr que d'autres le sont aussi, en particulier les personnes handicapées ou celles qui affrontent les défis que Mme Barile a dû relever. C'est une histoire inspirante, et je vous remercie de nous l'avoir racontée. Je vous félicite aussi d'avoir reçu cette bourse, même si mes félicitations arrivent un peu tard.

En lisant le rapport qui nous a été transmis, j'ai tenté de faire des recherches supplémentaires sur elle. Malheureusement, je n'ai pas pu trouver de renseignements supplémentaires en utilisant Google pour rechercher le nom du rapport ou le nom de Mme Barile. Il y a peu d'informations disponibles. Je tenais simplement à soulever la question auprès de vous pour savoir si vous planifiez de diffuser cette information plus largement ou si vous avez déjà tenté de le faire en employant d'autres moyens.

[Français]

Mme Selma Kouidri: Je suis totalement d'accord avec vous.

J'aimerais préciser qu'on peut trouver toute la recherche et tout le travail qu'elle a accompli à l'aide des moteurs de recherche ou des serveurs universitaires. Or l'accès y est très limité et il faut souvent payer pour avoir accès aux articles. Ce n'est pas donc accessible à toute la population, ce qui est très dommage.

Dans mon travail avec le Centre d'éducation populaire, par exemple, j'ai essayé d'avoir toute la bibliothèque en tant que telle de Maria Barile et qu'elle soit disponible. Certains travaux sont disponibles, mais pas tous. C'est très difficile d'y avoir accès, et il faut un important financement. Nous avons donc créé une bibliothèque physique, et non virtuelle, de Maria Barile avec Action des femmes handicapées de Montréal. Le rapport n'est pas encore public; j'attends à l'automne pour le faire.

Je tiens à dire que Maria Barile se classe parmi les 100 femmes qui ont contribué à l'avancement des femmes au Canada. Le ministère des Femmes et de l'Égalité des genres l'a nommé parmi les 100 premières femmes canadiennes.

Bref, nous allons publier ce rapport. Il sera également possible d'accéder aux travaux de Maria Barile par le truchement du site Internet de l'INEEI-PSH.

Le site du Collège Dawson présente aussi les travaux de Maria, mais c'est limité et ce n'est pas public. Je trouve cela très dommage, parce que c'est une femme qui doit être reconnue. D'ailleurs, ce que nous voulons faire, c'est de poursuivre le travail pour qu'elle soit plus connue. Personnellement, je transmets l'information aux groupes qui représentent les personnes handicapées, et surtout aux mouvements pour les droits des personnes handicapées. Toutefois, il semble que cela ne passe pas. On tente d'occulter l'énorme travail qui a été fait. Personnellement, cela ne va pas m'arrêter; je veux aller plus loin. Quand nous parlons de l'INEEI-PSH, nous disons qu'il s'agit d'une structure qui a été créée grâce à Maria Barile et que c'est la suite de son travail. Nous présentons tout son travail lors de toutes les représentations que nous faisons.

Je suis d'accord avec vous sur le fait que c'est ce qui est dommageable. Je pense que ce rapport et tout ce que j'ai pu compiler comme travaux seront disponibles sur différents sites comme celui de l'INEEI-PSH et peut-être relancés par le Collège Dawson et par d'autres institutions, afin que son travail soit plus accessible et qu'on la connaisse davantage.

[Traduction]

M. Corey Tochor: Absolument. J'ai été fasciné par les histoires qui figurent dans le rapport et les succès qu'elle a connus.

Vous avez déclaré que vous aviez pris soin de ne pas vous lancer dans une biographie, mais il semble que vous ayez recueilli suffisamment d'informations pour en écrire une. Pensez-vous qu'une biographie officielle que vous seriez en mesure d'écrire et dont, avec un peu de chance, la publication serait soutenue est un projet à venir, afin de faire connaître cette histoire à la population?

• (1635)

[Français]

Le président: Madame Kouidri, votre réponse devra être brève, s'il vous plaît.

Mme Selma Kouidri: Je pensais que c'était trop prétentieux de ma part de dire que j'ai fait une biographie, quoique sa famille m'en avait donné l'autorisation, puisque j'étais très près d'elle. D'ailleurs, je remercie profondément la famille Barile, surtout son frère Bernardo, qui a été très présent.

Effectivement, c'est un rêve pour moi d'effectuer ce travail et d'écrire sa biographie. Je tiens à ce qu'elle soit connue partout. Présentement, elle est davantage connue à l'international qu'au Canada. Elle a eu beaucoup de contacts aux États-Unis. La Grande-Bretagne lui a même remis une maîtrise posthume en design accessible. Malheureusement, on n'en parle pas suffisamment au Canada et au Québec.

Je pense que c'est quelque chose que je devrais faire, et je vais le faire. Je vous remercie de m'encourager à cet égard.

Le président: Merci.

[Traduction]

M. Corey Tochor: En bref, je tiens à vous remercier encore une fois d'avoir raconté son histoire.

Le président: Merci, monsieur Tochor.

Notre prochain intervenant est M. Long, qui dispose de cinq minutes.

M. Wayne Long (Saint John—Rothesay, Lib.): Merci, monsieur le président. Bonjour, chers collègues.

Madame Kouidri, je vous remercie infiniment de votre merveilleux rapport et de votre excellent exposé. J'ai la chance d'être membre du Comité des ressources humaines depuis 2015, et nous avons certainement rencontré de nombreux récipiendaires de la Bourse de recherches de la flamme du centenaire qui étaient très dignes de la recevoir.

En ce qui concerne cette bourse, qu'est-ce que les membres du Comité peuvent faire pour l'améliorer et la rendre plus significative pour des chercheurs comme vous?

[Français]

Mme Selma Kouidri: J'ai eu l'honneur de recevoir cette bourse. Je n'avais aucune information, j'ignorais l'existence de cette bourse. Quand j'en ai pris connaissance, j'ai vérifié mon admissibilité et j'ai fait la demande.

Je pense que le public devrait avoir plus d'information sur la manière de procéder. Il faudrait soutenir les candidats, surtout ceux qui ne sont pas beaucoup dans la recherche et qui le font pour la première fois. S'ils veulent rédiger, il faudrait les encourager. Je trouve que c'est très important de les soutenir avec une documentation expliquant ce à quoi on s'attend dans le rapport à présenter.

Il serait aussi possible de nous soutenir en publiant davantage ce travail. Quand j'ai voulu regarder les rapports antérieurs, j'ai eu beaucoup de difficulté à les trouver. Personnellement, je trouve très important de connaître ce qui a déjà été fait et d'avoir un modèle. Le fait de publier ces travaux sur différentes plateformes serait encore plus intéressant. Il s'agit d'un partage des connaissances. Ce sont des connaissances qu'on va aller chercher. Ce sont des expertises qu'on met de l'avant. C'est important, humainement, d'avoir cette vitrine pour ces personnes.

Pour moi, c'est un honneur. C'est tellement merveilleux d'avoir cette plateforme pour les personnes handicapées. On leur dit: « allez-y, vous êtes capables, faites-le, montrez-nous ce que vous avez ». Ensuite, on va le publiciser. On ne peut pas demander mieux.

Je pense qu'une plateforme plus visible, afin de le partager avec tout le monde, serait quelque chose d'encore plus pertinent. Nous sommes très fiers de porter cela. J'ai été très fière, et je pense que les autres bénéficiaires le sont aussi.

[Traduction]

M. Wayne Long: Absolument. Le président et ses collègues devraient en prendre note. De plus, je pense que nous pouvons certainement faire mieux connaître la Bourse de recherches de la flamme du centenaire et ses récipiendaires et améliorer sa promotion auprès des candidats. C'est un travail que nous pouvons tous nous efforcer de faire mieux.

Madame Koudri, je veux d'abord vous parler des obstacles à l'emploi, et je sais que vous avez effleuré le sujet. Avez-vous effectué un quelconque travail ou mené de quelconques recherches en collaboration avec un certain Mark Wafer lié à l'entreprise Tim Hortons, ou un certain Randy Lewis lié à l'entreprise Walgreens?

Les avez-vous rencontrés au cours de vos recherches?

[Français]

Mme Selma Koudri: Non, je n'ai pas fait de recherche à ce sujet. Je pense que cela serait quelque chose à regarder.

• (1640)

[Traduction]

M. Wayne Long: À titre d'information, je vous signale, au Comité et à vous, que Mark Wafer était propriétaire d'un restaurant Tim Hortons. Il est atteint d'une déficience auditive. Randy Lewis était vice-président de Walgreens, aux États-Unis. Ils ont tous deux fait un travail extraordinaire en embauchant des personnes handicapées dans leurs entreprises, et cette initiative a évidemment été couronnée de succès.

Madame Koudri, que pouvons-nous faire, en tant que parlementaires, pour contribuer à éliminer les obstacles à l'emploi auxquels les personnes handicapées se heurtent? Au cours de vos recherches, qu'avez-vous découvert à cet égard, et avez-vous des suggestions à faire aux membres du Comité au sujet des mesures que nous pouvons prendre pour contribuer à éliminer ces obstacles?

[Français]

Le président: Rapidement, si possible.

Mme Selma Koudri: Je peux dire qu'il y a beaucoup de choses qui sont faites, mais cela reste politique. Les gestes devraient être encore plus concrets. Vous avez parlé d'exemples de personnes qui ont ouvert leur propre entreprise pour favoriser l'emploi des personnes handicapées.

Maria Barile était une de ces personnes. Représentant sa compagnie, Éco-Accès, elle s'est rendue dans les entreprises pour leur dire que, au moment de rédiger une offre d'emploi, il serait intéressant de mentionner, au bas de la page, que le poste est ouvert aux personnes handicapées ou aux femmes, c'est-à-dire à un groupe marginalisé.

[Traduction]

M. Wayne Long: Oui, bien sûr.

[Français]

Mme Selma Koudri: Cela peut faire toute la différence. Moi-même, si je ne vois pas cette phrase dans les offres d'emploi que je regarde, je ne postule même pas parce que je me dis que les employeurs ne me prendront pas, tout simplement, et que si je parle de ma limitation visuelle, ils vont me poser beaucoup de questions; ils ont peur, souvent.

Il faut promouvoir davantage le travail des personnes handicapées. Il faut parler aux employeurs des modèles qui existent, par exemple des leaders d'entreprises et d'organisations. Les organisations non gouvernementales, ou ONG, et les organismes à but non lucratif, ou OBNL, permettent aux personnes handicapées d'acquérir des compétences. Ces organisations sont menées à bout de bras et n'ont pas beaucoup de financement. Pourquoi ne pas les encourager?

Il y a aussi des organismes exploités par et pour les personnes handicapées. Ces dernières paient des taxes, elles participent à la société. Pourquoi ne pas promouvoir et soutenir de façon efficace le travail qu'elles accomplissent? Il faut montrer qu'il y a de la compétence, et les entreprises n'auront plus peur. Les entreprises privées verront que nous sommes capables de gérer des organisations. Alors, pourquoi ne pourrions-nous pas gérer les entreprises privées?

Je pense qu'on pourrait nous inviter de temps à autre.

[Traduction]

M. Wayne Long: Merci beaucoup.

Merci, monsieur le président.

Le président: Merci, monsieur Long.

[Français]

Madame Chabot, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Mme Louise Chabot: Je vous remercie.

Je profite de l'occasion pour vous saluer et vous féliciter de cette bourse et de votre travail.

J'ai peut-être une suggestion pour rendre notre travail d'aujourd'hui plus visible. Nous pourrions en discuter en comité. Nous pourrions du moins faire connaître, au moyen d'un communiqué, ce que nous accomplissons au Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées, qui est celui qui attribue ces bourses. En tout cas, je pense que nous pouvons en faire déjà un peu plus.

Dans la lettre de mandat de la ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et de l'Inclusion des personnes handicapées, il est indiqué clairement qu'elle doit travailler à un plan d'action pour l'inclusion des personnes handicapées.

Quel serait votre message, si vous en aviez un, pour que cela se concrétise, que ce soit pour les femmes et les personnes handicapées, ou par l'entremise de celles-ci?

Mme Selma Kouidri: Comme je dis, le mandat est clair. Le problème est qu'on va toujours chercher les mêmes organismes, ceux qui ont toujours travaillé de concert avec le gouvernement, je pense, ou ceux qui ont toujours été là. Le changement n'a pas été si concret que cela.

Il faudrait peut-être aussi changer notre cheval de bataille et voir comment on peut aider ces personnes-là sur le terrain. Par exemple, le crédit d'impôt non remboursable offert aux personnes handicapées constituerait peut-être une aide suffisante et intéressante, puisque, en effet, on ne peut pas y avoir accès si l'on ne travaille pas. Donc, cela pourrait constituer une aide à l'embauche ainsi qu'une aide pour les personnes handicapées elles-mêmes, afin qu'elles puissent créer leur propre emploi ou un soutien au marché du travail. Je pense qu'il serait intéressant de regarder ce côté-là, de travailler avec les entreprises.

Même si l'on me dit que cette mesure n'est pas très bonne, je suis d'accord avec les quotas parce que cela permet d'offrir des postes aux personnes handicapées. Or, il faut aussi leur permettre d'évoluer. Par exemple, la Banque Royale embauche beaucoup de personnes handicapées, mais celles-ci resteront dans le même poste toute leur vie et ne pourront pas aller plus loin. Pourquoi? Elles ont des compétences. Ce sont des personnes qui ont fait des études, qui ont des connaissances et qui veulent aussi offrir leur soutien. Alors, que l'on s'adapte!

Avec la pandémie, on a été obligés de s'adapter. On voit bien que le télétravail fonctionne à merveille. Or, cela fait des décennies que les personnes handicapées demandent à faire du télétravail, ce qui leur aurait permis d'intégrer le marché du travail. Toutefois, les employeurs ont toujours été réticents à cette idée. Quand l'on a dû instaurer le télétravail partout au Canada, on n'a pas demandé l'aide des personnes handicapées. Pourtant, elles ont plus d'expertise dans ce domaine-là parce que cela fait des décennies qu'elles travaillent de cette façon.

Je pense que, si je devais parler à la Mme la ministre, j'aurais beaucoup de choses à lui dire et beaucoup de suggestions à lui faire.

• (1645)

Mme Louise Chabot: On vous invitera.

Je vous remercie.

Le président: Absolument.

Merci, madame Chabot.

[Traduction]

La prochaine intervenante est Mme Gazan, qui dispose de deux minutes et demie.

Mme Leah Gazan: Merci, monsieur le président.

Je souhaitais juste poursuivre dans la lancée de ma dernière question concernant la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées.

Je suis d'accord avec vous. Depuis l'apparition de la pandémie, nous avons certainement constaté — et, en fait, nous le savions depuis le début — à quel point les droits de la personne de la communauté des personnes handicapées n'étaient pas respectés dans notre pays, et le fait qu'à mon avis, les personnes handicapées bénéficiaient d'un soutien bien moins qu'adéquat.

Quels sont, selon vous, les changements qui pourraient être apportés et qui auraient immédiatement l'effet d'améliorer la qualité de vie des personnes handicapées et de faire en sorte que toutes les personnes handicapées puissent vivre dans la dignité et jouir de leurs droits de la personne?

[Français]

Mme Selma Kouidri: Je pense déjà connaître la population de personnes handicapées, qu'on a tendance à ne pas bien connaître.

Statistique Canada ne fait pas d'études très précises. Nous-mêmes, nous ne comprenons pas qui sont les personnes qui vivent avec une incapacité et comment on définit cette population pour pouvoir la servir et la soutenir.

Les programmes sont basés par exemple sur les statistiques sur la population, et c'est là que se situe le problème. Durant la pandémie, nous avons constaté que le soutien offert aux personnes handicapées était pratiquement absent. On a pensé à offrir du soutien financier aux personnes handicapées en dernier lieu. Pourtant, on avait déjà constaté que le coût du panier alimentaire avait énormément augmenté. Malgré cela, on n'a pas pensé aux personnes handicapées, qui n'ont même pas de ressources financières et qui doivent souvent avoir recours à l'aide sociale. Je parle des personnes qui vivent au Québec, mais ailleurs aussi. On y a pensé vers la fin. On a créé une liste qui hiérarchisait la pauvreté pour toute la population.

Nous connaissons nos groupes de population. Nous avons demandé aux gouvernements canadien et québécois de tenir compte des personnes handicapées. L'OMS et l'ONU avaient fait une déclaration en ce sens. Il faudrait que les personnes handicapées soient comprises dans toutes les mesures mises en place pour lutter contre la pandémie et pour soutenir les gens. Il ne faut pas y penser qu'à la fin. Le problème, c'est que l'on crée des mesures pour la population en général et qu'on les adapte ensuite à certains groupes. Pensons plutôt de façon globale.

On nous parle de société inclusive, et nos programmes doivent refléter cela. Les personnes handicapées ont des besoins financiers très importants.

Le dernier budget prévoit de l'aide pour les personnes handicapées, mais ce n'est pas assez. Toutes les personnes handicapées n'ont pas accès au crédit d'impôt pour personnes handicapées, et on ne sait même pas comment l'obtenir. Il est important d'en discuter.

Le président: Merci, madame Kouidri.

[Traduction]

La prochaine intervenante est Mme Dancho, qui prendra la parole pendant cinq minutes.

Mme Raquel Dancho: Merci, monsieur le président.

Je me joins aux autres membres du Comité pour dire que vous nous avez fait part de renseignements incroyables. Quand je vivais à Montréal, je n'avais jamais entendu parler de Maria Barile. J'ai donc été ravie de lire votre rapport et d'en apprendre autant sur elle.

Je pense que vous avez fait un excellent travail, et je me suis vraiment réjouie des citations particulières que vous avez tirées de ses histoires. Vous avez vraiment construit un récit qui montre le genre de femme qu'elle était, et je vous en félicite également.

J'ai été intéressée d'apprendre dans votre rapport qu'elle avait fréquenté l'Université McGill, et je crois qu'elle a été l'un des premiers membres de sa famille à étudier à l'université. Lorsque j'ai lu cela, j'ai vécu un genre de moment de rapprochement avec elle, car j'ai aussi été le premier membre de ma famille à fréquenter l'université, et j'ai aussi étudié à l'Université McGill. Je crois que vous avez mentionné dans votre rapport qu'à McGill, elle n'a pas vu beaucoup de gens comme elle, qu'elle n'a pas vraiment été acceptée et qu'elle a fait face à ce qu'elle a perçu comme de la discrimination.

Je voudrais que vous nous fournissiez peut-être plus de détails sur ce qu'elle a vécu. Dans votre rapport, il semble que vous ayez fait allusion à cette expérience comme étant l'étincelle qui a déclenché son militantisme, alors pourriez-vous nous en dire un peu plus à ce sujet?

Je signale à tous les autres qui ont fréquenté l'Université McGill que c'est une excellente école et qu'ils ont pris de nombreuses mesures progressistes. J'ai donc été heureuse de constater qu'ils ont beaucoup progressé, mais j'ai aussi été déçue d'apprendre qu'elle a vécu cette expérience.

Quoi qu'il en soit, je vous cède la parole, et si vous pouviez nous communiquer d'autres aspects de son expérience, ce serait formidable.

• (1650)

[Français]

Mme Selma Kouidri: Souvent, elle rapportait des bribes de discussion. En discutant avec des membres de sa famille et en lisant certains de ses écrits, j'en ai appris sur son expérience à l'Université McGill en travail social. Cette femme voulait vraiment être proche des gens et les soutenir émotionnellement. Le travail social s'imposait donc, et elle ne pouvait pas faire autre chose.

Le mouvement féministe était très important à l'époque. Cependant, quand elle regardait du côté des études féministes, elle ne trouvait jamais de statistiques sur les femmes handicapées et sur les femmes immigrantes. Les statistiques qu'elle trouvait sur les personnes handicapées venaient des États-Unis, et non pas du Canada. Elle se demandait où on était à cet égard et constatait que les femmes handicapées étaient invisibles partout dans la société. C'est ce qui l'a beaucoup interpellée.

Elle a dit à son professeur d'université qu'elle voulait discuter en profondeur de la réalité des femmes handicapées et faire la lumière là-dessus, car elle ne comprenait pas que cette réalité soit aussi méconnue. Son professeur l'a encouragée à le faire.

Cependant, elle a eu de la difficulté, car tout son travail était basé sur des faits et des statistiques provenant des États-Unis, et non du Canada. Elle ne pouvait pas se baser uniquement sur sa propre réalité. Le processus a été très difficile.

Les statistiques sur les personnes handicapées au Canada formaient un bloc monolithique. Il n'y avait pas d'analyses différenciées selon le genre à son époque. Elle allait chercher toutes ses informations à l'étranger, aux États-Unis. Elle était beaucoup plus en contact avec des organisations américaines de soutien et de lutte pour les droits des personnes handicapées.

Ce travail universitaire lui a permis de déterminer que ce serait la pierre angulaire de son travail. Sa principale préoccupation était le fait que les femmes handicapées étaient invisibles dans les groupes de femmes. Même dans les groupes de femmes, on excluait les femmes issues de la diversité, qu'elles aient été immigrantes ou handicapées. Elle se sentait exclue, même dans le groupe des personnes handicapées.

Son travail a d'ailleurs été le premier travail universitaire de l'Université McGill à traiter du groupe de population que forment les femmes handicapées. Elle est partie de là, et, dès lors, elle a travaillé sur cette question. Elle a déterminé que ces femmes devaient affronter plusieurs défis, dont la pauvreté, la violence — ce qui l'a beaucoup interpellée — et l'exclusion.

[Traduction]

Mme Raquel Dancho: Merci.

Monsieur le président, est-ce qu'il me reste seulement quelques secondes?

Le président: Si vous avez un dernier commentaire à faire, allez-y. Vous n'avez probablement pas le temps de poser une question et d'obtenir une réponse.

Mme Raquel Dancho: D'accord.

Madame Kouidri, je vous remercie encore une fois de votre incroyable travail, et veuillez continuer de partager avec le monde entier des histoires incroyables comme celle de Maria Barile. Je pense que vous avez apporté une merveilleuse contribution au paysage canadien.

Le président: Merci, madame Dancho.

[Français]

Le dernier intervenant est M. Dong.

[Traduction]

Monsieur Dong, vous avez la parole pendant cinq minutes.

M. Han Dong (Don Valley-Nord, Lib.): Merci, monsieur le président.

Madame Kouidri, si je peux me permettre de le dire, je vous félicite de votre excellent travail. J'ai parcouru le rapport, qui est tout à fait fascinant. Je m'entends avec mon collègue, M. Long, et d'autres collègues pour dire que nous devrions en faire davantage pour promouvoir votre travail et le faire connaître à un plus grand nombre de personnes, afin d'obtenir plus de soutien pour lutter contre un grand nombre des problèmes soulevés dans votre rapport.

Je vous ai entendu parler de statistiques, et aujourd'hui, c'est la date limite pour renvoyer les formulaires de recensement. Je vois dans votre rapport que Mme Barile a parlé du formulaire détaillé du recensement et de son importance pour obtenir « un profil réaliste d'une partie de la population souvent invisible ». En tant qu'ancien commissaire au recensement, je peux vous dire à quel point je valorise la quantité de travail que le personnel de Statistique Canada et du recensement accomplit pour assurer l'intégrité de ces données et l'importance que ces données revêtent pour nous aider à élaborer les politiques à venir.

Pouvez-vous nous dire ce qu'elle entendait par là et nous expliquer l'importance du Recensement?

• (1655)

[Français]

Mme Selma Kouidri: Je vous remercie de m'offrir cette occasion. Je trouve que c'est très important. Cela a été vraiment un combat. Maria Barile a été déçue quand elle a vu que le formulaire du recensement avait été abrégé. Nous n'étions pas très conscients de cela, mais, plus le temps passe, plus nous prenons conscience de l'importance de ces statistiques. Nous ne voulons pas être un simple chiffre, mais ce chiffre est important pour modeler nos plans et, comme vous le souligniez, nos politiques.

Elle a travaillé fort. Elle a écrit des articles à ce sujet. Elle s'est élevée contre la nouvelle version du recensement, qui était très courte. Pour ma part, je me rappelle avoir été très déçue quand j'ai reçu ce formulaire, parce qu'il n'y avait pas d'espace pour y inscrire toutes les informations qui me semblaient vraiment importantes et qui me représentaient. On m'a donc enlevé le droit de faire savoir à mes représentants politiques, à mes députés et au gouvernement que j'existe.

En utilisant un recensement aussi court, aussi expéditif, on invisibilise des groupes plus vulnérables. Or, il est important de rendre ces groupes plus visibles. Pour nous, il est donc très important que la version plus longue soit utilisée. Oui, cela demande malheureusement du travail. Dans notre organisation, nous travaillons beaucoup avec les statistiques. Nous comptons beaucoup sur ce que produit Statistique Canada, même ici, au Québec, pour démontrer l'importance de travailler auprès des groupes en situation de vulnérabilité et plus marginalisés. Les chiffres comptent malheureusement pour nos décideurs.

Bref, nous voulons que le recensement soit beaucoup plus accessible et beaucoup plus long, de façon à ce qu'il y ait de l'espace pour décrire notre réalité. C'est pour nous une lutte continue.

[Traduction]

M. Han Dong: D'après votre réponse, je peux dire que vous avez peut-être reçu le questionnaire abrégé du recensement avant de nombreux Canadiens. Les plus chanceux reçoivent le questionnaire détaillé. Comme vous, je suis heureux de constater le retour du questionnaire détaillé.

J'ai également lu le rapport et, dans celui-ci, il y a une citation que j'approuve entièrement. C'est la raison pour laquelle j'en ai fait une capture d'écran. Elle dit ce qui suit: « Si vous regardez une personne handicapée et que vous ne voyez rien d'autre que son handicap, c'est que vous ne la regardez pas de la bonne manière ». Il s'agit d'une citation de Maria que j'approuve entièrement, car elle est tellement vraie. D'ailleurs, vous pouvez élargir ce concept. Qu'il s'agisse de discrimination fondée sur le sexe, la race, la religion ou le statut de nouvel arrivant, il s'agit toujours de discrimination.

C'est l'essence même de la discrimination, et c'est tellement contre-productif pour la société, compte tenu de la contribution que ces personnes peuvent apporter.

Pouvez-vous nous en dire un peu plus à ce sujet ? J'ai entendu votre réponse précédente à propos de l'expansion des perspectives d'emploi, mais, en tant que société, comment pouvons-nous apercevoir, au-delà d'une déficience, les véritables talents d'une personne et ses véritables contributions à une organisation, à une collectivité ou à une entreprise? Comment pouvons-nous faire en sorte que cela se produise dans nos politiques publiques?

[Français]

Mme Selma Kouidri: La sensibilisation est très importante. Aujourd'hui, la remise de cette bourse à des bénéficiaires fait connaître ce travail et le fait que ces personnes contribuent de façon très importante à la société. C'est une partie de la promotion. Cela permet de faire état de leur participation sociale et leur inclusion économique.

Pour ma part, je représente l'intersectionnalité: je suis une femme, je suis immigrante et j'ai un handicap visuel. Je me déplace souvent sans canne blanche, mais, quand je l'utilise, la réalité change complètement. Le regard que les personnes portent sur moi n'est plus le même. Je ne suis plus Selma, qu'on connaît et qui est peut-être une collègue. On ne voit plus que la canne blanche. C'est comme si tous étaient soudainement bloqués. Or, je veux les sensibiliser; je veux leur dire que la canne blanche n'est qu'un aspect de moi, que je suis beaucoup plus que cette canne blanche, que je suis une personne à part entière, que j'ai beaucoup à offrir, mais aussi beaucoup à apprendre d'eux.

Nous tentons de sensibiliser les gens quotidiennement. Nous le faisons dans le cadre de notre travail, lors des ateliers. Il est important de nous inviter. Je ne sais pas s'il est possible de tenir à l'occasion une rencontre avec une personne en situation de handicap. Peut-être avez-vous des employés qui sont dans cette situation. Mettre en avant ces personnes nous permet aussi de voir des modèles et de nous dire que c'est possible, que nous pouvons aller au-delà de cet état. En voyant que cette personne est arrivée là, même les employeurs peuvent constater que c'est possible. Il ne faut pas forcément que ce soit des personnes ayant accompli des choses extraordinaires, dans le domaine sportif ou dans un autre domaine. Il peut s'agir de personnes issues de la population générale.

• (1700)

Le président: Merci.

Mme Selma Kouidri: Je suis désolée. Je parle beaucoup, n'est-ce pas?

[Traduction]

M. Han Dong: Merci.

[Français]

Le président: Votre passion est évidente, et nous l'apprécions beaucoup. Nous apprécions également votre travail et votre expertise. Il est évident que vous aurez un avenir absolument impressionnant.

Votre témoignage aidera aussi les parlementaires dans leur travail. Comme vous le savez, la bourse est octroyée annuellement. C'était une belle expérience de vous recevoir au Comité, qui nous aidera assurément pour la sélection des futurs candidats.

Je vous félicite de nouveau et je vous remercie beaucoup de votre travail et de votre présence, aujourd'hui.

Nous allons poursuivre la séance et nous pencher sur les travaux du Comité. Vous y êtes la bienvenue, mais vous pouvez aussi quitter la réunion si vous le voulez.

Mme Selma Kouidri: Je vous remercie beaucoup de cet honneur que vous m'avez fait. Je répète que c'est un réel honneur pour moi. Nous effectuerons un lancement à l'automne et, bien sûr, nous vous enverrons toute l'information au sujet de notre rapport.

Si l'on a besoin de moi pour montrer un peu plus de passion, je serai disponible et je le ferai avec plaisir.

Je vous remercie beaucoup de votre écoute.

Le président: Merci.

[Traduction]

Chers collègues, le Comité va maintenant passer à l'examen des questions liées aux travaux du Comité. Je tiens à vous rappeler que nous siégeons en public et non à huis clos.

Tout d'abord, je tiens à vous remercier d'avoir présenté vos listes de témoins classées par ordre de priorité pour l'étude sur les aînés. Elles ont été reçues, et la greffière s'emploie à inviter notre premier groupe de témoins à assister à la séance de demain, je crois.

On vous a envoyé un budget pour l'étude sur les aînés, que vous devriez avoir sous les yeux. Il a été distribué, et j'aimerais maintenant présenter une motion pour le faire approuver. Le budget s'élève à 4 300 \$ et couvre principalement les coûts des casques d'écoute et des lignes téléphoniques pour les témoins.

Pouvons-nous obtenir une motion pour l'approbation du budget de l'étude sur les aînés? Quelqu'un veut-il la proposer?

[Français]

Mme Louise Chabot: Je propose la motion.

Le président: Merci, madame Chabot.

[Traduction]

Quelqu'un souhaite-t-il en discuter?

Mme Leah Gazan: Merci, monsieur le président.

Ce n'est pas que je m'oppose au budget, mais je sais qu'en ce qui concerne les témoins experts, notre équipe a proposé de faire comparaître des aînés autochtones. Je me demande si nous pourrions ajouter au budget les coûts liés à du tabac et de petits honoraires, puisque c'est la coutume dans nos communautés — si cette idée convient à tout le monde.

• (1705)

Le président: Tout d'abord, je pense qu'il serait acceptable d'autoriser l'ajout de ces frais.

La seule question que je me pose, et je vais l'adresser à la greffière, c'est la question de savoir si nous pensons que les 4 300 \$ prévus suffiraient à couvrir ces dépenses ou si nous devrions accroître légèrement le budget.

Madame la greffière, voulez-vous formuler une observation à ce sujet? Je veux juste savoir s'il y a assez de marge de jeu pour assumer ces dépenses.

La greffière du Comité (Mme Danielle Widmer): Je vais poser la question à l'officier de la logistique, et je pourrai donner plus tard une réponse plus directe à ce sujet aux membres du Comité.

Le président: Madame Gazan, par prudence, je pense qu'il serait acceptable de prévoir un budget de 4 500 \$. Je suppose que cela suffirait. Cela vous convient-il?

Mme Leah Gazan: Oui. Ces fonds visent à assumer des dépenses liées à du tabac et à de petits honoraires.

Le président: Je ne suis pas sûr au sujet des honoraires...

Mme Leah Gazan: Je ne connais pas encore la liste des témoins, il m'est donc difficile de le dire, mais...

La greffière: Monsieur le président, plus tard, je pourrais présenter au Comité un nouveau budget une fois que j'aurai abordé la question avec l'officier de la logistique.

Le président: Je suivrai vos conseils pour déterminer si nous sommes en mesure de verser des honoraires. Mettons le budget de côté pour l'instant. Notre greffière nous fournira plus tard des réponses à ce sujet, et nous examinerons le budget au cours de notre prochaine réunion. Ces questions sont de bonne guerre, et nous méritons d'obtenir des réponses à leur sujet avant de mettre le budget aux voix.

Le deuxième point...

Mme Raquel Dancho: Monsieur le président, j'ai une question à poser au sujet du budget.

Le président: Madame Dancho, vous avez la parole.

Mme Raquel Dancho: J'ai une brève question à poser au sujet des repas de travail. Un budget de 250 \$ est inscrit pour couvrir ces dépenses. Je ne crois pas que des députés soient présents, alors est-ce seulement pour alimenter le personnel? Je me demande à qui est destinée cette nourriture.

Le président: Selon mon interprétation, si quelqu'un se présente en personne à une réunion, un repas est servi, mais je m'en remets également à la greffière pour déterminer si j'ai deviné juste.

La greffière: Nous avons ajouté un repas de travail. Si aucun député ne participe à des réunions en personne, ces fonds ne seront pas utilisés. Ils sont inclus dans le budget juste au cas où.

Le président: Je pense que l'idée consiste à essayer de prévoir toutes les exigences afin de ne pas être forcé de demander de nouveau l'approbation du Comité.

J'espère que cela répond à votre question, madame Dancho.

[Français]

Madame Chabot, la parole est à vous.

Mme Louise Chabot: Merci, monsieur le président.

J'ai une question sur le budget. Avec ce que vous avez ajouté, pour être plus prudents, un budget de 4 500 \$ me va très bien. Je pense que c'est minimal comme budget. Si l'on compare à ce qui se fait quand nous sommes sur place, ce sont des budgets très différents.

Ma question se rapporte aux témoins. Nous avons invité une coalition d'aînés qui regroupe six organisations. Si cette coalition est retenue, ils seraient trois témoins. Y a-t-il un coût additionnel pour un autre casque d'écoute? Si oui, combien faut-il prévoir? Est-ce que le budget pourrait couvrir cela, le cas échéant?

C'est une question technique, mais je veux juste m'assurer qu'ils ne seraient pas refusés faute de budget.

Le président: Je crois qu'il y a assez de marge.

Avez-vous des commentaires, madame la greffière?

La greffière: Normalement, on prévoit deux témoins par organisation; toutefois, lorsqu'il y a une demande pour un troisième témoin, la décision revient simplement au président, qui s'assure que le budget inclut ce coût. Dans une situation virtuelle, le président décide, et m'informe que nous aurons besoin de trois casques d'écoute pour les témoins.

Donc, c'est assez facile.

Mme Louise Chabot: Monsieur le président.

Le président: Oui, madame Chabot.

Mme Louise Chabot: Pourriez-vous régler cette question? Parce que j'aurais une question concernant notre agenda. Nous pouvons la traiter plus tard. Désirez-vous d'abord terminer avec les finances?

• (1710)

Le président: Oui, c'est cela. Pour le budget, j'ai deux autres choses à soulever.

Vous avez quelque chose aussi?

D'accord, allez-y.

Mme Louise Chabot: Ce n'est pas en lien avec le budget.

Le président: Oui.

Mme Louise Chabot: J'ai autre chose à soulever concernant l'agenda, et j'aimerais que vous nous indiquiez, en cours de réunion, quelle est l'intention.

Nous avons appris que 24 heures de travaux ont été réservées pour le comité HUMA au cours de la semaine prochaine, soit notre semaine de relâche parlementaire.

J'aimerais que vous nous précisiez ces intentions pour la semaine prochaine.

Le président: D'accord.

Mme Louise Chabot: Quel est l'objectif?

Le président: Oui, je vous explique avec plaisir.

[Traduction]

Chers collègues, le Comité des finances est saisi de la loi d'exécution du budget. Le Comité des finances a discuté de la possibilité de renvoyer certains articles de la loi d'exécution du budget à notre Comité, en demandant que leur étude prenne fin d'ici le 21 mai. Par précaution, j'ai demandé que du temps soit réservé pendant la semaine de relâche pour pouvoir organiser des séances du Comité.

Je n'ai pas encore soulevé cette question auprès du Comité, et je ne le fais pas maintenant, car le Comité des finances n'a pas encore renvoyé ces articles au Comité. Si des articles de la loi d'exécution du budget nous sont renvoyés, il appartiendra au Comité de décider s'il veut étudier la loi d'exécution du budget et en faire rapport au Comité des finances dans le délai qu'ils ont établi.

[Français]

Effectivement, madame Chabot, nous avons réservé suffisamment de temps pour cette exigence, mais nous ne sommes pas

obligés de prendre une décision maintenant, parce qu'il n'y a pas encore de renvoi au Comité. C'est anticipé, mais pas encore officiel.

[Traduction]

Nous pourrions peut-être passer à la question du communiqué de presse qui a été rédigé par les analystes de la Bibliothèque du Parlement et qui vous a été remis. Il s'agit d'un communiqué de presse qui annonce que nous allons entamer l'étude sur les aînés et qui propose que les mémoires ne dépassent pas cinq pages, c'est-à-dire environ 2 000 mots, et qu'ils soient soumis par voie électronique avant le 7 juin.

Quelqu'un souhaite-t-il discuter du communiqué de presse ou formuler des observations à son sujet? Si personne ne souhaite débattre de la question, je serais heureux de recevoir une motion visant à approuver le communiqué et à l'afficher sur le site Web.

Quelqu'un souhaite-t-il discuter du communiqué de presse?

Y a-t-il consensus pour publier le communiqué de presse tel qu'il a été rédigé?

Des voix: D'accord.

Le président: Merci, chers collègues.

Enfin, nous reviendrons sur la flamme du centenaire. Si vous êtes d'accord, nous pouvons adopter une motion pour la rédaction et la publication du communiqué de presse invitant les personnes handicapées à soumettre leur candidature pour la Bourse de recherches 2021 de la flamme du centenaire.

Si le Comité le souhaite, nous pourrions publier un communiqué de presse pour lancer un appel de candidatures. Si vous le voulez bien, la motion serait la suivante:

Que le montant pour l'édition 2021 de la Bourse de recherches de la flamme du centenaire soit fixé à 5 500 \$, que la date limite pour présenter une candidature soit fixée à...

...une date que vous détermineriez...

...qu'un communiqué de presse soit publié sur le site Web du Comité.

Quelqu'un souhaite-t-il discuter de l'opportunité de publier un tel communiqué de presse? Sommes-nous prêts à aller de l'avant et à lancer un appel de candidatures pour l'édition de la Bourse de recherches pour l'année courante?

(La motion est adoptée.)

Très bien, alors.

En ce qui concerne la date limite, un délai d'un mois est-il raisonnable? On est le 11 mai aujourd'hui, alors pourquoi ne pas dire le 11 juin?

• (1715)

Mme Raquel Dancho: Monsieur le président, pour clarifier la situation, la date limite de soumission des candidatures serait-elle fixée à un mois à compter d'aujourd'hui?

Le président: C'est exact. Je lance cette idée comme cela. Je suis prêt à envisager des suggestions plus éclairées, bien sûr.

Mme Raquel Dancho: Je pense qu'il serait bien d'accorder aux candidats quelques semaines de plus, c'est-à-dire peut-être six semaines. Nous avons besoin d'un peu de temps pour communiquer cet appel de candidatures à nos électeurs, et les candidats ont besoin d'un peu de temps pour présenter leur candidature. Je suggérerais de prolonger ce délai de quelques semaines seulement. Je repense à la quantité de travail qui était nécessaire pour remplir des demandes de bourse d'études. J'aimerais accorder un peu plus de temps aux gens.

Le président: Bien sûr. Ma seule préoccupation est que, si le Comité doit les prendre en considération, nous soyons en mesure de le faire entrer avant que la Chambre ne s'ajourne. Si l'échéance est trop serrée, nous pourrions l'envisager comme un projet à entreprendre après l'été.

Je comprends votre point de vue concernant le fait qu'il y a beaucoup de travail à accomplir.

Madame Young, la parole est à vous.

Mme Kate Young: Je suis d'accord avec Mme Dancho. Je pense que nous devons donner plus de temps aux gens. Je pense que six semaines seraient probablement le délai que les gens requièrent, mais je comprends vos préoccupations.

Je regarde le calendrier, et je pense que cela pourrait être notre dernier point à l'ordre du jour.

Le président: Monsieur Turnbull, vous avez la parole.

M. Ryan Turnbull (Whitby, Lib.): Ce que j'allais dire est presque identique à ce que Mme Young a déclaré. Donc, je tombe aussi d'accord avec Mme Dancho pour dire que nous avons probablement besoin d'un peu plus de temps, mais je comprends également vos préoccupations.

Le président: Je sens qu'un consensus se dégage.

Madame Chabot, la parole est à vous.

[Français]

Mme Louise Chabot: J'aurais dû baisser ma main. Je pense que le temps est plus important que l'échéancier de nos travaux. Donc, il faut se donner plus de temps.

[Traduction]

Mme Leah Gazan: J'ai une question à poser, monsieur le président.

Le président: Oui, allez-y.

Mme Leah Gazan: Quelle est la durée de la candidature? Je me pose la question parce que bon nombre d'étudiants pourraient probablement utiliser des fonds de recherche en ce moment, compte tenu du manque d'emplois. Ce serait bien. Cela pourrait être un projet d'été pour un étudiant. J'espère simplement que nous pourrions mener à bien le processus avant l'été.

Quelles sont les étapes du processus de candidature? Ce processus est-il long?

Le président: Je m'en remets à la greffière, ou peut-être à M. Long, pour répondre.

La greffière: J'ai une brève réponse à vous donner.

Ils doivent présenter une lettre ou un exposé pour décrire qui ils sont et quelles sont leurs déficiences et leur expérience professionnelle. Ils doivent également soumettre une lettre de soutien de leur candidature rédigée par une personne de leur choix qui peut se

porter garant de leur expérience en matière de recherche, ainsi qu'une preuve de citoyenneté canadienne.

Ils présentent tout cela au Comité.

Mme Leah Gazan: Pour clarifier la situation, il s'agit d'une lettre d'intention portant sur la personne qu'ils souhaitent étudier, une lettre qui explique aussi un peu qui ils sont et quelle est leur déficience. C'est comme présenter un curriculum vitae.

M. Wayne Long: Oui, c'est très simple. Le processus n'est pas du tout lourd, madame Gazan.

Mme Leah Gazan: Je pense qu'un mois suffirait. Cela pourrait permettre à un étudiant de bénéficier d'un revenu de recherche pendant l'été.

Le président: Madame Dancho, la parole est à vous.

Mme Raquel Dancho: Je pense que Mme Gazan fait valoir un excellent argument.

Peut-être que la greffière peut répondre à la question suivante. Nous recevons toutes ces candidatures, nous les examinons, et nous retenons un candidat. Dans quel délai ce financement leur parviendrait-il? Si la date limite est dans un mois, est-ce qu'ils recevront ces fonds dans deux mois, six semaines ou une autre période?

Est-il raisonnable de penser que, si le délai pour le processus n'est que d'une durée d'un mois, nous pourrions obtenir au cours de l'été des fonds de recherche pour un étudiant, ou faut-il s'attendre à ce que des mois s'écoulent avant que l'argent ne soit versé? Je m'interroge sur la logistique.

La greffière: Nous versons l'argent dès que possible. Il est généralement payé en deux versements. Le premier versement a lieu au début du projet, alors qu'en gros, le deuxième versement est habituellement effectué une fois que nous recevons le rapport à la fin du projet. Le financement est disponible assez rapidement.

Le président: Cinq semaines à compter d'aujourd'hui nous amèneraient au 15 juin. Six semaines nous amèneraient au 22 juin. Pouvons-nous choisir l'échéance du 15 juin, dans l'espoir que nous puissions obtenir des fonds avant que la Chambre ne s'ajourne? C'est plus que les quatre semaines suggérées, mais un peu moins que les six dont nous avons parlé. Pouvons-nous nous mettre d'accord sur le 15 juin?

D'accord.

Nous publierons un communiqué de presse pour lancer un appel de candidatures, dont la bourse de recherches sera fixée à 5 500 \$ et dont la date limite de soumission des candidatures sera fixée au 15 juin.

Y a-t-il consensus à ce sujet?

• (1720)

M. Wayne Long: Monsieur le président, combien d'argent y a-t-il dans le compte?

Le président: Madame la greffière, vous avez la parole.

La greffière: Je peux confirmer ce montant cet après-midi et vous faire parvenir un courriel, si vous le voulez bien. Je ne connais pas ce chiffre par coeur en ce moment, mais je peux le vérifier et vous le communiquer plus tard.

M. Wayne Long: Je pense avoir raison de dire que nous avons bonifié ce montant il y a quelques années, parce qu'il y avait un excédent d'argent dans le compte.

Le président: Je pense que le montant de 5 500 \$ est conforme à celui des années précédentes. Pouvez-vous le confirmer, madame la greffière?

La greffière: En 2016, 2017 et 2018, le montant s'élevait à 5 500 \$. Il y a eu une année où il se chiffrait à environ 5 700 \$, mais les trois dernières fois que nous l'avons versé, il correspondait à 5 500 \$.

M. Wayne Long: Si je me souviens bien, je pense que nous avons bonifié le montant parce qu'il y avait un excédent d'argent dans le compte.

Le président: Monsieur Tochor, vous avez la parole.

M. Corey Tochor: Monsieur le président, j'aimerais d'abord savoir ce qu'il y a dans ce fonds avant de parler de bonifier ce montant. Si je comprends bien, il s'agit de l'argent qui est jeté dans la collecte. Au cours de la dernière année et demie, le fonds a probablement été épuisé parce qu'il n'y a pas eu le même nombre de touristes que d'habitude.

Je ne dis pas qu'il faut réduire la bourse, mais je ne crois pas que ce soit le moment de l'augmenter, quoi qu'il en soit.

Le président: Je pense que c'est une préoccupation légitime, et il nous reste un peu de travail pour mettre la dernière main au budget.

Tout le monde est-il d'accord pour retarder la décision à ce sujet jusqu'à ce que nous obtenions ces réponses? Nous pourrions peut-être nous en occuper jeudi. Il me semble qu'une fois que nous aurons ces informations, nous pourrions probablement procéder assez rapidement. Sommes-nous d'accord pour reporter la décision à ce sujet?

D'accord.

M. Han Dong: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Le président: Allez-y.

M. Han Dong: Sur le plan de la procédure, faut-il qu'un budget soit approuvé pour que nous puissions inviter les témoins qui comparaitront demain? Je veux simplement comprendre cet aspect.

Le président: Non, nous serons en mesure d'approuver le budget au cours de notre prochaine réunion.

La seule autre chose que je veux faire, chers collègues, c'est vous donner un petit aperçu de nos travaux à venir.

Nous avons parlé de la possibilité de nous réunir pendant la semaine de relâche si la loi d'exécution du budget nous est renvoyée. Si cela se produit, nous aurons une autre discussion avant que quelque chose ne se passe.

Vous devez savoir que la ministre Schulte et ses fonctionnaires ont indiqué qu'ils pouvaient comparaître devant le Comité le 25 mai au sujet de l'étude sur les aînés. Romy Bowers peut comparaître devant le Comité le 27 mai en ce qui concerne la nomination par décret.

Y a-t-il d'autres questions à traiter? Les membres du Comité souhaitent-ils lever la séance?

Merci, chers collègues. Nous nous reverrons jeudi.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>